

CERTIFICAT DE MISE À L'EAU VALIDE POUR LA SAISON 2025

PROPRIÉTAIRE

Nom : _____ Adresse à La Macaza : _____

Téléphone : _____ Preuve de résidence : _____

Nom du plan d'eau sur lequel l'embarcation séjournera : _____

TYPE D'EMBARCATIONS MOTORISÉS

Embarcation à moteur **plus de 25 hp** :

Signes distinctifs (ex : motomarine, Yamaha, blanc et bleu)

Vignette (couleur, no)

Embarcation à moteur **25 hp ou moins** :

Signes distinctifs (ex : Chaloupe, Princecraft, aluminium)

Vignette (couleur, no)

REMORQUE

Immatriculation

EXEMPTION DE LAVAGE À LA STATION

Le propriétaire riverain doit **laver obligatoirement** son ou ses embarcations, tel que précisé dans le règlement **2022-173**. Ce certificat autorise la ou les embarcations ci-haut mentionnées à être mise(s) à l'eau sur le terrain riverain du propriétaire ou sur un terrain voisin **seulement si le plan d'eau ne possède aucune descente publique.**

Adresse de l'accès privé **obligatoire** : _____

En signant le présent document, je reconnais avoir lu et compris le règlement 2022-173 relatif à la protection des plans d'eau contre l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes.

Signature du propriétaire : _____ Date : _____

Signature du préposé : _____ Date : _____